


**Formulaire de demande de passeport urgent et
 liste des pièces à fournir**


Les pièces devront impérativement être scannées sans délai par mail à l'adresse indiquée dans votre confirmation de rendez-vous. Vous les apporterez en original le jour du rendez-vous. A défaut le rendez-vous sera annulé.

Cadre réservé à l'administration :		
<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus	Voyage prévisible/ d'agrément Titre en cours de validité/ Titre ordinaire en mairie possible/ Pays de destination exigeant un visa ou un psp bio Premier titre de l'usager Autre	Agent instructeur : VW - JA - CH - JPV- DH ACT : oui-non France-Diplomatie : oui-non-so
Date et signature du cadre de permanence		

Nom du demandeur	Prénom	Date de naissance :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Motif de l'urgence (des justificatifs seront exigés):

Titre(s) en possession du demandeur :	
Date d'expiration de ma carte d'identité (même si validité expirée) <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Je n'ai pas de carte d'identité.	Date d'expiration de mon passeport (même si validité expirée) <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Je n'ai pas de passeport.
Demande de titre ordinaire en cours (auprès d'une mairie équipée) Avant toute demande de passeport temporaire, je dois déposer une demande de titre ordinaire en mairie (CNI ou passeport ou les deux si l'un ou l'autre des ces documents à jour me permettraient de me rendre à destination) : <input type="checkbox"/> carte identité <input type="checkbox"/> passeport <input type="checkbox"/> les deux	
Numéro de la demande (figure sur votre ticket de réception) <input type="text"/>	
Mairie dans laquelle j'ai effectué la demande : <input type="text"/>	

Date, heure et lieu de destination prévus :		
jj/mm/aa	Heure (07:00)	Destination
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si départ à l'étranger : <input type="checkbox"/> Le pays de destination accepte un passeport urgent.		

Pièces à fournir en fonction du motif

1 - Voyage professionnel imprévu et ne pouvant être différé

- Extrait Kbis de l'entreprise
- Tous documents utiles démontrant :
 - le caractère imprévisible du déplacement,
 - **et** l'impossibilité de reporter le déplacement.
- Si des frais ont été engagés :
 - la justification de l'achat d'un titre de transport (le justificatif doit comporter la date d'achat) et/ou la justification de l'hébergement sur place (transmettre le bon de commande ou l'intégralité de la réservation : la date de paiement des arrhes ou de la totalité des frais doit figurer sur ce document),
 - la prise en charge du voyage par l'entreprise.
- Si vous êtes salarié de l'entreprise : communication du contact de votre responsable et/ou de l'agent en charge de l'organisation du déplacement professionnel.

Remarques importantes :

- Tous les justificatifs doivent être à en-tête de l'employeur et signés par lui.
- Des justificatifs supplémentaires pourront être demandés et des contrôles a priori et a posteriori seront effectués : **surveillez votre boîte mail.**
- Seul le collaborateur missionné par l'entreprise pourra bénéficier d'un passeport temporaire.

2 - Décès d'un proche : concerne uniquement les ascendants et descendants directs, les frères et sœurs, ou le conjoint de la personne décédée

- Acte de décès.
- Preuve du lien de parenté.
- Selon le cas : autorisation de transport de corps à l'étranger ou preuve de résidence à l'étranger de la personne décédée.

3 – Vol de titre d'identité en cours de validité

- Plainte pour vol.
- Preuve d'un départ imminent avec date d'achat des billets.

Quel que soit le motif de votre demande, vous devez également fournir les pièces mentionnées en page suivante.

Pièces à fournir quel que soit le motif de la demande:

- ✓ **Formulaire** de demande de passeport urgent du préfet du Haut-Rhin
- ✓ **Timbre fiscal électronique** pour le motif passeport urgent d'une valeur de 30€ (achat en ligne ici : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp> ou dans un bureau de tabac).

Attention : le timbre fiscal de 30€ pour le permis de conduire ne fonctionne pas pour le passeport temporaire.

- ✓ **Justificatif de domicile** de moins de un an
- ✓ **Carte d'identité et/ou passeport** du demandeur (et du représentant légal si la demande est faite pour un mineur) quelle que soit leur date de validité
- ✓ **Récépissé** de la demande de titre en cours si vous avez fait une demande de titre ordinaire en mairie
- ✓ **Billet d'avion avec date de commande** ou preuve que la compagnie exige un numéro de passeport avant la réservation
- ✓ **Photo d'identité de moins de 6 mois**

Rappels

1. Vous devez prendre rendez-vous sur le [site Internet de la préfecture](#)
2. Vous réceptionnerez dans votre boîte mail une confirmation de rendez-vous au format pdf (si vous n'avez pas réceptionné ce document, reprenez un rendez-vous).
3. Ouvrez votre confirmation de rendez-vous et lisez les informations qu'elle contient.
4. Transmettez sans délai le présent formulaire et le scan de tous les justificatifs à l'adresse mail indiquée dans votre confirmation de rendez-vous.
5. Votre présence (et celle de votre enfant mineur s'il est le demandeur) est indispensable le jour du rendez-vous (Comptez une heure sur place).
6. Si votre demande est acceptée, le passeport vous sera remis le jour du rendez-vous.



Votre rendez-vous sera annulé si vous ne transmettez pas le formulaire complété ainsi que tous les justificatifs dès réception de votre confirmation de rendez-vous. L'adresse mail de transmission est précisée dans votre confirmation de rendez-vous.